

La Fédération Nationale des Villages de Gîtes

33 rue Crémieux 75012 PARIS

Siège social en Province : Chambre de Commerce et d'Industrie 07200 AUBENAS

Secrétariat administratif : Augnac 07260 ROSIERES

Tél : 04 75 39 41 97 Fax : 04 75 39 59 12

contact@villagesdegites.com

www.villagesdegites.com

NATURE

Syndicat professionnel patronal (constitué selon les lois de 1884 - 1920 - 1927).

COMPOSITION

Gestionnaires - Exploitants - Propriétaires privés et publics de Villages de Gîtes -

Représentants de chaînes, labels, groupements de Villages de Gîtes

FONCTIONNEMENT

La FNVDG est administrée par un conseil d'administration composé de propriétaires de Villages de Gîtes et du Président (élu par le Conseil d'Administration).

Un bureau, qui comprend 6 membres élus parmi les membres du Conseil d'Administration assure le fonctionnement pratique de la Fédération Nationale.

La FNVDG dispose d'un bureau à PARIS, d'un siège social en Province et d'un secrétariat administratif.

BUTS

. REPRESENTER

les propriétaires de Villages de Gîtes auprès des pouvoirs publics et des organismes touristiques en général, au niveau national.

. DEFENDRE

ses adhérents en priorité et tous les propriétaires de Villages de Gîtes, dans tous les litiges qui peuvent surgir dans l'exercice de leur activité.

. PROMOUVOIR ET DEVELOPPER

la profession dans son ensemble.

MOYENS

Pour représenter la profession, la FNVDG

est membre de différents groupes de travail, commissions, organismes etc... (permanents ou temporaires) créés notamment par les Pouvoirs Publics. Elle y est représentée par ses élus ou les membres du secrétariat administratif chargé de suivre les dossiers.

La FNVDG est membre

De la Commission Nationale du Tourisme

La FNVDG est régulièrement consultée sur les problèmes ou projets concernant la profession, soit par les Pouvoirs Publics, soit par d'autres organismes touristiques ou fédérations professionnelles.

Pour défendre la profession, la FNVDG :

- Intervient auprès des administrations de l'Etat et des élus à tous niveaux.
- Propose des aménagements réglementaires ou fiscaux et toute autre action destinée à faciliter l'exercice de la profession.
- Représente les professionnels auprès des instances judiciaires et administratives, collectivement ou individuellement.

Pour promouvoir et développer la profession, la FNVDG

- Participe aux actions entreprises par les Pouvoirs Publics ou les autres organismes touristiques.
- Suscite des initiatives visant ce même but.
- Organise chaque année les Assises Nationales des Villages de Gîtes avec des conférences techniques et tables rondes

Pour informer, la FNVDG :

- Réalise et publie des dossiers spécifiques sur des questions importantes relatives à l'activité.
- Organise des rencontres entre professionnels ainsi qu'avec des responsables de l'administration, des organismes touristiques, ou des cabinets spécialisés.
- Participe aux Salons Professionnels

SERVICES

. Siège Administratif

Contact : M. GUERIN Président de la Fédération tél : 04 75 39 41 97 contact@villagesdegites.com

. Service Juridique et Fiscal

La FNVDG dispose d'un avocat-conseil en mesure de donner des conseils ou des informations à caractère juridique et fiscal auprès des adhérents

. Service Internet

La FNVDG propose un service en ligne à ses adhérents : un webmaster en mesure de donner des conseils sur les sites internet des adhérents.

. Tarifs privilégiés

- . Abonnement à certaines revues touristiques professionnelles avec tarif préférentiel.
- . Tarifs préférentiels sur certains produits référencés.

. Assurance

Des contrats spécifiques sont à la disposition des adhérents à la Fédération.